

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&LOIRE

Mairie de **CHINON**

- JLL/ML : 2025.03

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 MARS 2025

PROCES-VERBAL

Séance du MARDI 4 MARS 2025
Sous la présidence de Monsieur DUPONT Maire
Date de la convocation : Mercredi 26 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

Monsieur DUPONT, Madame LAMBERT, Monsieur DAMMERY, Madame BERGER, Monsieur DUCHESNE, Monsieur MAUCORT, Monsieur NARDI, Madame GACHET, Monsieur PLOUZEAU, Monsieur PELLETIER, Madame MARTINEAU, Monsieur BILLARD, Monsieur PLANCHON, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur BERTRANDA, Madame RICHER, Madame VUILLERMOZ, Monsieur DAVIET,

ONT DONNE PROCURATION :

M. GOUPIL a donné pouvoir à M DUCHESNE
Mme LAGREE a donné pouvoir à M. DUPONT
Mme BELLUT a donné pouvoir à Mme LAMBERT
M. CHEMINOT a donné pouvoir à M. DAMMERY
Mme DEVAUD-LETERME a donné pouvoir à Mme BERGER
M. DAUDIN a donné pouvoir à M. NARDI
Mme BOISNIER a donné pouvoir à M. BILLARD
M. BAUMEL a donné pouvoir à Mme VUILLERMOZ
Mme BAUDIN a donné pouvoir à M. DAVIET

ABSENTS EXCUSES

M. GOUPIL
Mme LAGREE
Mme BELLUT
M. CHEMINOT
Mme DEVAUD-LETERME
M. DAUDIN
Mme BOISNIER
M. BAUMEL
Mme BAUDIN
M. LAPORTE
Mme RUFET

SECRETARE DE SEANCE : M. NARDI

Le mardi 4 mars 2025, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19 H 08, M. Le Maire ouvre la réunion du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint.

Monsieur NARDI est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Ensuite, Monsieur DUPONT aborde l'ordre du jour.

2025-024 Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

EXPOSE :

Monsieur Le Maire présente le dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, la note de synthèse annexée au présent rapport constitue le support du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 de la Ville de Chinon.

DEBAT :

Madame VUILLERMOZ précise qu'en commission des finances, il n'y avait aucun élément et demande, vis-à-vis du Dispositif de Lissage Conjoncturel « DILICO », si aujourd'hui il y a de nouveaux éléments.

Monsieur Le Maire répond que l'AMF a envoyé depuis des éléments sur la base des données fiscales de 2024. Aujourd'hui, il est annoncé 57 000 € mais il est possible que nous soyons à 60 000 ou 62 000 si les bases augmentent, mais l'ordre de grandeur sera celui-ci. A ce jour la collectivité n'a pas reçu de notification de l'Etat. C'est un ordre de grandeur donné par l'AMF indiquant le montant de 57 870.64 €.

Il espère avoir les éléments avant le vote du budget et que cela pourra être intégré. Il ajoute qu'il manque des éléments. En effet, il faudrait savoir s'il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales qui est fait directement sur l'état de recettes fiscales et quel est le mécanisme de remboursement. Est-ce que la collectivité doit provisionner comme une recette à venir ? Tous ces éléments ne sont pas connus à ce jour et nous y reviendront le moment venu.

Madame VUILLERMOZ indique qu'effectivement nous constatons que la capacité d'autofinancement étant renforcée, envisager un emprunt n'a rien d'aberrant et cela permettrait de répondre aux enjeux d'investissement de la collectivité, pour une commune comme Chinon.

Monsieur Le Maire ajoute qu'aujourd'hui c'est pour cette raison que nous le faisons apparaître comme tel. Après, il faut savoir à quel niveau c'est 100% du besoin, 60% du besoin, dans quelles conditions, car nous pouvons avoir aussi la possibilité de dire que nous ne consolidons pas cette année, si nous avons des perspectives budgétaires qui vont annoncer des taux en baisse. En effet, si dans 6 mois, le taux baisse de 0.5 ou 0.7 point pour une enveloppe d'1 million voir 1,5 millions cela vaudrait peut-être le coup de ne pas faire de levée de fond sur l'année N mais de la faire sur n'année N+1 pour bénéficier de taux particuliers. Il rappelle que lorsque que l'on s'est engagé avec la Caisse des Dépôts et Consignation la dernière fois, cela avait été fait

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui, il y a quelques caméras, à l'ascenseur, sur le parking Cœur de Ville. Et lorsqu'il y a eu un aléa où les poubelles ont brûlé transmettant un incendie dans une maison riveraine où il y avait un couple qui dormait avec un jeune enfant en pleine nuit qu'il a fallu évacuer. La consultation des vidéos des caméras de l'ascenseur a permis de confondre l'auteur des faits. Certes quelques mois après mais un signalement, une distinction vestimentaire, même si cela était un peu éloigné, ont permis de le faire. Aujourd'hui, ce sont des outils d'accompagnement. Lorsque nous travaillons dans le cadre du Comité Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, la gendarmerie est très claire : la vidéoprotection dans 80% des cas, les gens, les malfrats se cagoulent et ne se présentent pas face à la caméra de vidéoprotection. En revanche, il y a un certain nombre d'indices qui peuvent permettre de détecter et recouper ces données pour permettre aux enquêteurs de progresser. Ensuite, il y a un second volet, sur les agressions, même si à Chinon, c'est extrêmement limité, il y a peu de temps, il y a eu une agression rue des Caves Vaslin, il s'avère qu'il y avait un équipage de police municipale qui était à proximité et qui a pu arrêter l'agresseur (vol à l'arraché de sac à main). Ils ont arrêté 2 personnes, il y avait un tiers qui était dedans, qui a pris l'ascenseur et du coup il a pu être identifié par la gendarmerie. Donc, nous voyons bien que ce sont des outils qui permettent de lutter contre des actes de délinquance qui au quotidien peuvent peser.

Monsieur MAUCORT ajoute qu'il faut être lucide à un moment donné, nous sommes dans une société qui malheureusement est victime de certaines dérives et la commune de Chinon n'y échappe pas à son niveau. Il se passe des choses et nous ne sommes pas là pour tout mettre sur la table, nous appelons tout cela des incivilités et il pense que c'est lucide de réfléchir à quel moyen on se donne pour assurer au maximum la sérénité de tout le monde face à un contexte qui va plutôt vers une dégradation malheureusement. C'est ça au fond pour faire quelque chose de mesurer, de raisonnable en face mais actif car il se passe des choses et il faut aussi être lucide par rapport à ça et nous le devons à nos concitoyens.

Madame VUILLERMOZ revient sur l'opération affaires générales en indiquant que cela concerne le toit de la Mairie,

Monsieur le Maire complète en disant qu'il y a du matériel informatique, la téléphonie en précisant que nous allons passer de l'analogie au numérique et cela représente un gros volet.

Madame VUILLERMOZ revient sur l'opération sport et en particulier sur le projet de terrain synthétique à la Plaine des Vaux. Elle précise qu'elle est membre de la commission sport, elle a été très étonnée de l'arrivée de ce projet vu la faible utilisation de ce stade qui n'est pas lié aux conditions climatiques, à savoir pour l'année 2024-2025 un entraînement le lundi et des jours de match le samedi et le dimanche.

Monsieur le Maire rajoute qu'il y a également le mercredi.

Madame VUILLERMOZ répond qu'elle ne l'avait pas sur le planning. Elle avoue être un peu étonnée du projet d'investissement de ce montant là même si elle a bien entendu que le plan de financement entend être partagé entre des subventions d'Etat type DSIL et un appel aux partenaires locaux. Par exemple la commune d'Avoine.

Elle demande quels sont les engagements avec les clubs de foot et de rugby ? quelles sont les valorisations ? Est ce qu'il y aura des matchs payants pour financer ces travaux ? Y a-t-il une mutualisation pour les scolaires qui engendrerait des coûts de transport pour s'y déplacer ? Elle précise qu'elle entend qu'une réflexion est menée sur l'occupation mais s'interroge sur la sous-utilisation de cet espace. Et au regard de ce qui a été présenté en commission, elle estime qu'il s'agit d'un gaspillage de l'argent public. Comme vous avez parlé de partenaires de foot, elle demande s'il y a des engagements qui ont été pris par la fédération de foot et de rugby et quel est l'engagement des 2 clubs à occuper cet espace ? Est-ce que par exemple, il va y avoir des matchs payants qui vont permettre de financer ces travaux.

On m'a présenté le projet comme génial car cela sera mutualisé pour les scolaires. Nous savons qu'un aller-retour en car coûte cher et nous n'allons pas faire croire que les élèves de primaire même de Jacques Prévert, vont se déplacer à l'intérieur de la zone commerciale, ce n'est pas sécurisant selon elle en tant que maman.

Elle entend qu'il y a une réflexion qui est menée sur l'occupation mais s'interroge sur la finalité effective, c'est-à-dire la réelle occupation du terrain car il lui semble que celui-ci est sous occupé ce qui est dommage

adaptation en permanence est nécessaire. Aujourd'hui, le projet est quasi définitif pour lancer un appel d'offre en avril.

Monsieur le Maire précise que tant qu'il n'y a pas de validation de l'ABF, il est difficile d'avancer. L'opération se fera en 2 temps : à l'automne la passerelle - et la partie voirie sur mars/avril.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des projets étaient dans le programme 2020. La vidéoprotection, la liaison ville haute – ville basse, le terrain synthétique sont des opérations qui faisaient partie intégrante du programme ; ce qui est plutôt rassurant car nous sommes justes dans la déclinaison du programme que nous avons annoncé et cela de remettre en perspective ces enjeux.

Sans question ni remarque supplémentaire, Monsieur Le Maire propose de prendre acte car il n'y a pas de vote sur ce débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025 ;**
- **PREND acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025**

2025-025 Candidature au programme ACTEE SEQUOIA 3

EXPOSE :

Monsieur MAUCORT présente le dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2023_68 approuvant la candidature au programme ACTEE SEQUOIA 3,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Chinon,

Vu la délibération 2023-051 relative à l'appel à candidature Audits énergétiques du SIEIL 37 dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3,

Considérant que le groupement POLE ENERGIE CENTRE, dont le SIEIL est membre, est lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR ;

Considérant que le SIEIL peut faire bénéficier de ces financements aux communes adhérentes à la compétence « électricité » et aux communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la commune de Chinon a procédé à l'acquisition de dix enregistreurs de températures le 26 janvier 2023 ;

Considérant que la candidature du SIEIL au titre du programme ACTEE SEQUOIA 3 a été retenue par le jury du programme pour l'acquisition de ces outils de mesure.

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la collectivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous.

Considérant que la candidature du SIEIL au titre du programme ACTEE CHENE 2 a été retenue par le jury du programme pour le lot N°3 : Etudes techniques relatif à la réalisation de l'audit énergétique ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la collectivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous.

DEPENSES HT		RECETTES		
Audit énergétique Ecole J. Jaurès	4 913,68	Subvention ACTEE CHENE saison 2 - SIEIL 37	54,27%	5 333,64
Audit énergétique Hôtel de Ville	4 913,68	Autofinancement - commune de Chinon	45,73%	4 493,72
TOTAL	9 827,36	TOTAL	100,00%	9 827,36

Sans question ni remarque particulière, Monsieur MAUCORT propose de procéder au vote et indique que Monsieur Le Maire ne participera pas au vote.

DECISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ (1 NON-PARTICIPATION : M. DUPONT) :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour le programme CHENE 2 ;
- **S'ENGAGE** à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux ;
- **AUTORISE** la FNCCR, le groupement POLE ENERGIE CENTRE et le SIEIL à communiquer sur le projet retenu dans leur communication globale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer tout document afférant à cette demande.

V	P	C	A
27	26	0	1 Non- participation (M. DUPONT)

Monsieur Le Maire rappelle que lors des inscriptions des enfants, il n'y a aucune information sur l'enfant lui-même et si tel était le cas et que les inscriptions se faisaient en fonction de critères cela serait discriminant. Il ajoute qu'une réflexion sur les écoles de cycles va être menée et serait la seule solution pour plus de mixité.

Madame VUILLERMOZ invite à aller voir ce qui s'est passé à Ballan Miré. 10 ans après aucun parent ne reviendraient en arrière. Elle propose que Jean Jaurès accueille dans ce cas le cycle 3 qui aurait une réelle proximité avec le collège.

Monsieur Le Maire dit qu'il n'a jamais été défavorable au projet mais il faut que cela soit porté par l'Education Nationale. C'est une vraie base de travail mais il faut également penser aux moyens logistiques : transport, locaux.... Cela va entraîner la création de nouvelles difficultés pour préfigurer les étapes pour aller vers cette destination. Il faut également mener un travail d'anticipation car tous les enseignants n'y sont pas favorables.

Il tient à saluer le travail du service des affaires scolaires qui n'est pas responsable et qui essaye de répondre aux attentes des parents sans connaître les situations des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19.

Le Maire



Jean-Luc DUFOUR

Le Secrétaire,

Jean-Marc NARDI

Publié 21 JUL. 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marc Nardi', is written over the printed name of the secretary.